

Bureau du 13 janvier 2003

Décision n° B-2003-1016

commune (s) : Ecully

objet : **Acquisition de quatre parcelles de terrain dépendant de propriétés situées impasse du Moulin Carron**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement de l'impasse du Moulin Carron à Ecully, la Communauté urbaine a engagé des négociations avec les propriétaires des quatre parcelles désignées ci-après :

Nom des propriétaires	Situation	Superficie approximative (en mètres carrés)	Références cadastrales
époux Egraz	17, impasse du Moulin Carron	32	AB 104
époux Ruel	19, impasse du Moulin Carron	22	AB 89
époux Barbet	21, impasse du Moulin Carron	30	AB 163
époux Zerrak	23, impasse du Moulin Carron	70	AB 162 - AB 164

Aux termes des compromis présentés au Bureau, lesdits propriétaires accepteraient de céder les biens en cause à titre purement gratuit ;

Vu lesdits compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve les compromis qui lui sont soumis.

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003 pour ordre et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 2 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,